Image not found or type unknown

Informations concernant la procédure de surenchère

Par **iza1605**, le **29/09/2011** à **17:47**

quelle démarche entreprendre pour enchérir un bien immobilier (2 pavillons) qui a été adjugé à 103000 € mardi dernier 27/09 au TGI de Bobigny ? en cherchant des infos sur net, j'ai vu qu'il faut proposer 10% de plus que le prix adjugé, mais comment cela se passe réellement ? étant donné que je suis novice dans domaine, j'aimerais savoir si cette démarche "vaut le coup" (voyant les prix de l'immo en ce moment dans la région parisienne, je trouve que le bien s'est vendu vraiment pas cher), comment le prix "grimpe" et comment ne pas faire une mauvaise affaire sachant que notre budget ne dépasse pas 170000

Par **Domil**, le **29/09/2011** à **17:54**

Vous avez l'argent cash ?
Attention, pas possible d'invoquer le vice caché si vous vous apercevez que la charpente est prete à s'effondrer. Si ça s'est adjugé si peu, il peut y avoir une raison

http://www.auction-paris.com/pns/fr/achetez/a_encheres.php4?sous_nav=10

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés